



## Honoraires de transaction TTC à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 1.000.000 €	4 % avec un minimum de 10.000 €	8 % avec un minimum de 10.000 €	10 % avec un minimum de 10.000 €
Au-delà 1.000.000 €	3 %	6 %	7 %

## Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	Appartement 200 € Forfaitaires Maison 300 € forfaitaires	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m <sup>2</sup> en Zone très tendue 10 € TTC / m <sup>2</sup> en Zone tendue 8 € TTC / m <sup>2</sup> hors Zones tendues	12 € TTC / m <sup>2</sup> en Zone très tendue 10 € TTC / m <sup>2</sup> en Zone tendue 8 € TTC / m <sup>2</sup> hors Zones tendues
Etat des lieux location vide Etat des lieux location Meublée	Dans la limite de 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	Dans la limite de 3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC Charge Preneur
Entremise et négociation	10 % HT du loyer annuel
Si Convention d'occupation Précaire ( 23 mois maximum)	12 % HT du loyer annuel

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

**ORPI De Guise Immobilier 17b rue des coches 78100 Saint Germain en Laye**

Siège : Le Clos des Vignes – 17 Avenue du Clos des vignes 78540 Vernouillet

SARL Capital social 2.000 €/ RCS de Versailles 447 712 910 Carte professionnelle T n° CPI 78012021000000045 délivrée par le CCI de Paris île de France

Garantie : LLOYD'S Segap 63 Avenue de Suffren 75007 Paris

TVA en Vigueur : 20 %

**Honoraires au 18/10/2021**

La délivrance d'une note est obligatoire.